



## **Stratégie Biodiversité**

### **Prise de position du Parti socialiste fribourgeois**

Fribourg, le 30 septembre 2022

Monsieur le Conseiller d'Etat,  
Madame, Monsieur,

Au nom du Parti socialiste fribourgeois (PSF), nous vous remercions pour la possibilité de prendre position sur la Stratégie cantonale biodiversité.

La Stratégie cantonale biodiversité manque cruellement d'ambition. Les mesures proposées sont largement insuffisantes, tout comme les ressources humaines et financières que le Conseil d'Etat prévoit pour la mise en œuvre de cette stratégie.

Dans le canton de Fribourg comme ailleurs en Suisse, la biodiversité est dans un état catastrophique. Or la biodiversité fournit des prestations sans lesquelles la vie humaine serait tout bonnement impossible : notre sécurité alimentaire est assurée en grande partie par la pollinisation animale et par la qualité des sols, la filtration de l'eau et de l'air dépend d'une biodiversité saine, le développement de nombreux médicaments se fonde sur des plantes indigènes. Certains écosystèmes, comme les hauts-marais, les forêts, etc., quand ils sont sains, sont des puits de CO<sub>2</sub>. S'il est fait mention, dans l'introduction, du déclin de la biodiversité en Suisse depuis 1900, la gravité de ce déclin reste tue. Ce sont plus du tiers des espèces animales et végétales et plus de la moitié des milieux naturels caractéristiques de notre pays qui sont aujourd'hui menacés. La Suisse est le pays européen où la situation de la biodiversité est la plus catastrophique, alors qu'elle abrite des espèces et des milieux naturels pour lesquels elle porte une responsabilité particulière. Le canton de Fribourg ne fait pas exception.

La Stratégie cantonale biodiversité revêt donc une importance capitale pour les habitant.e.s de notre canton, pour le maintien d'une agriculture productive de proximité ainsi que pour la lutte contre le réchauffement climatique. Cette stratégie ne doit pas donc pas rester lettre morte parce que le Conseil d'Etat refuse de fixer des objectifs aptes à renverser la tendance et parce qu'il refuse de mettre les moyens humains et financiers nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie.

Nous relevons également à ce stade qu'il est constaté dans l'introduction que le canton de Fribourg ne remplit pas ses obligations légales et que cela découle principalement d'un manque de ressources au niveau des services étatiques. Il est très problématique que, à la

suite de ce constat, la stratégie, qui fait aussi office de plan d'action apparemment, prévoit des moyens largement insuffisants.

Nous nous étonnons encore que les recommandations des experts synthétisées dans le rapport technique aient été si peu reprises dans la version finale de la stratégie biodiversité cantonale. Ces nombreuses recommandations comprenaient des objectifs chiffrés clairs et nous ne pouvons que constater un inquiétant nivellement vers le bas entre les deux documents. À titre d'exemple, la diversité génétique, un des trois piliers de la biodiversité, est explicitement mentionnée dans le rapport technique, alors qu'elle a simplement été évacuée de la version mise en consultation. La diversité génétique est pourtant amenée à jouer un rôle central pour une agriculture et une sylviculture durables et résilientes, notamment dans le contexte du changement climatique.

Dans la même ligne, nous relevons le manque d'alignement entre les objectifs de la stratégie suisse et cantonale. La diversité génétique, évoquée ci-dessus, en est un exemple, tout comme la réforme des subventions publiques dommageables à la biodiversité. En l'état, et même après la mise en œuvre de la stratégie cantonale, il est hautement probable que les flux financiers publics dans le canton continuent de circuler en détruisant la biodiversité notamment dans les domaines des infrastructures routières, du tourisme et de l'agriculture.

### **Où est l'état des lieux initial ?**

La stratégie biodiversité ne présente pas l'état actuel de la biodiversité dans le canton. Le PSF demande qu'un chapitre « État des lieux » soit rajouté et que la situation soit présentée grâce à des graphiques ou des tableaux. Le PSF demande que cette présentation comprenne une comparaison avec la situation à l'échelle nationale et les objectifs environnementaux nationaux, ainsi qu'avec les objectifs que la Suisse s'est fixés au niveau international par le biais de la Convention sur la diversité biologique. Le PSF demande également que l'état des lieux initial tienne compte des analyses publiées récemment par Pro Natura Fribourg sur la biodiversité dans le secteur agricole<sup>1</sup>.

### **Absence totale d'objectifs opérationnels**

La stratégie biodiversité ne comprend aucun objectif chiffré. Ceci alors même que le rapport technique propose des objectifs opérationnels chiffrés clairs pour atteindre les objectifs généraux. Il est essentiel de définir des objectifs autant qualitatifs que quantitatifs, ainsi que la définition de jalons intermédiaires, afin de pouvoir réagir à temps si la mise en œuvre prend du retard – faute de quoi aucune évaluation ne sera possible.

En termes d'objectifs, le PSF demande notamment d'allouer, d'ici à 2030, 30% de la surface du canton à la préservation de la biodiversité, conformément aux engagements internationaux de la Suisse.

### **Il ne s'agit pas d'un plan d'action**

Dans l'introduction, il est dit que la stratégie fait également office de Plan d'action. Force est cependant de constater que ce n'est pas le cas. La plupart des mesures sont en réalité des intentions, seules quelques-unes proposent des mesures concrètes sous l'onglet « Cahier des charges ». Le noyau de la stratégie est la mise en place l'infrastructure écologique, qui nécessite la mise sous protection de 17% du territoire.

---

<sup>1</sup> <https://www.pronatura-fr.ch/fr/expertise-agricole>

Aucune mesure concrète ne détaille comment l'Etat va procéder pour y parvenir. Sous sa forme actuelle, la stratégie est beaucoup trop vague. Le risque est que seules des mesurètes qui obtiennent un consensus général mais n'ont que peu d'effet soient mises en place.

### **Manque d'ambition des mesures**

Le rapport technique proposait des mesures concrètes, réalistes et efficaces pour conserver et favoriser efficacement la biodiversité du canton. Malheureusement des consultations successives auprès des différents services étatiques et des milieux non intéressés par la biodiversité ont « écrémé » les mesures et complètement vidé de leurs substances celles qui ont survécu au processus.

Nous constatons également que les mesures qui ont été retenues concernent pour la plupart la mise en œuvre d'obligations légales. Il est aberrant de mettre en consultation la mise en œuvre d'obligations légales ! Seules les mesures qui vont au-delà des obligations légales auraient dû être mises en consultation... mais celles-ci ont disparu au fil du processus susmentionné.

### **Infrastructure écologique**

La création rapide d'une infrastructure écologique (IE) est essentielle pour lutter contre la disparition rapide de la biodiversité, comme le constate le Conseil fédéral dans son Message relatif à l'Initiative biodiversité<sup>2</sup>. Le PSF déplore vivement que le Conseil d'Etat ne soit pas plus avancé dans ses réflexions à ce sujet : apparemment, aucune réflexion concernant l'emplacement des aires centrales et leur mise en réseau n'a encore été faite, alors même que de nombreux cantons sont déjà bien plus avancés dans la mise en œuvre d'une IE.

Le Conseil d'Etat prévoit un objectif de 17% de « surfaces servant à favoriser la biodiversité ». Premièrement, ce terme ne correspond à aucun outil actuellement connu – le PSF propose d'utiliser le terme d'« aires centrales », tel qu'ancré par le Conseil fédéral dans son contre-projet à l'Initiative biodiversité. En outre, l'objectif de 17% aurait dû être atteint en 2020 selon la Stratégie biodiversité du Conseil fédéral. Or nous en sommes loin aujourd'hui. Le PSF exige donc du Conseil d'Etat qu'il fixe un objectif conforme aux nouveaux engagements internationaux de la Suisse et vise 30% d'aires centrales pour l'IE jusqu'en 2030.

Afin de compléter l'IE (chapitre 4), le PSF invite le Conseil d'Etat à se fonder sur les valeurs biologiques observées de manière effective par la science. Ainsi, les observations d'InfoSpecies pourraient servir de bases pour identifier les sites pertinents pour compléter l'IE. Les propositions de type « pouce mouillé au vent » (p.ex. ensemble des talus ferroviaires et routiers) sont à proscrire.

### **L'agriculture ne doit pas être la seule à faire des efforts**

Nous déplorons que la plupart des mesures visent l'agriculture et que les conflits avec le secteur des transports et les infrastructures de tourisme et de loisir ainsi qu'avec les infrastructures de production d'énergie renouvelable soient à peine abordés. Le chapitre 3 « gérer les surfaces à valeur écologique et les structures naturelles » se concentre en effet

---

<sup>2</sup> <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2022/737/fr>

quasiment exclusivement sur l'agriculture et la mesure-phare concerne les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB).

On sait toutefois que les SPB n'ont pas la qualité requise pour assurer la fonction d'aires centrales d'une IE. Elles sont généralement trop petites et donc trop sujettes aux influences externes négatives (p.ex. excès de fertilisants). En outre, elles ne sont généralement pas garanties à long terme, dans la mesure où les contrats courent sur 8 ans, avec la possibilité pour l'exploitation de les supprimer en tout temps, alors qu'il faut en principe environ 25 ans pour qu'un écosystème de qualité se développe. Le manque de qualité des SPB fribourgeoises vient d'être constaté sans équivoque par les analyses mandatées par Pro Natura Fribourg (cf. ci-dessus). Il est donc urgent de doter les services compétents de suffisamment de ressources afin que ceux-ci puissent procéder au contrôle des SPB et travailler conjointement avec les exploitant.e.s pour en améliorer la qualité, afin de veiller également à la bonne utilisation des deniers publics.

Quant aux autres domaines, les mesures prévues sont nettement insuffisantes, en particulier pour les zones humides et les cours d'eau, où seul l'espace réservé aux eaux, qui n'est pas encore une indication d'une valeur biologique particulièrement élevée, est mentionné. Dans ce chapitre 3, la stratégie ne fait notamment aucune mention des débits résiduels, de la préservation des zones alluviales (p.ex. la zone d'importance nationale de la Petite-Sarine, fortement menacée) ainsi que des hauts et bas-marais. Le PSF appelle donc le Conseil d'Etat à s'assurer que les entreprises de production électrique dont il est propriétaire respectent les prescriptions légales et prennent les mesures nécessaires pour assainir les installations.

#### **Nécessité d'un contrôle par un organe externe**

Actuellement, seul un contrôle interservices est prévu. Pour des raisons de transparence, il est nécessaire de mandater un organe externe pour faire ce travail. De plus, en l'absence d'objectifs chiffrés, nous ne voyons pas comment un contrôle objectif peut être réalisé. Les programmes prévus pour effectuer ce contrôle (MBD, WBS), ne sont pas adaptés puisqu'ils sont destinés à évaluer la biodiversité à l'échelle nationale et que les mesures ne sont donc pas faites à une échelle adaptée ni avec un échantillonnage pertinent pour le canton. Une adaptation des relevés effectués dans le cadre de ces programmes est nécessaire pour être fonctionnelle à l'échelle cantonale.

#### **Dérision des moyens demandés/alloués**

Dans l'introduction, il est explicitement dit que l'Etat de Fribourg n'arrive pas à respecter les obligations légales en matière de biodiversité par manque de moyens financiers et légaux. Nous ne comprenons pas comment il est possible d'écrire cela noir sur blanc et de pourtant prévoir que la plupart des objectifs affichés seront atteints grâce à une « réallocation des EPT actuels ». Que dire lorsque l'on lit que 0,1 EPT supplémentaire sont prévus pour les mesures M3-7 « Élaboration de plans de gestion pour les biotopes d'importance cantonale et nationale » et M4-8 « Création de nouveaux biotopes, alors qu'en parallèle le Service des Ponts et Chaussées se voit dans le même temps allouer 5 EPT via la Stratégie Biodiversité pour l'entretien des talus ferroviaires. Ou que 43% des ressources (financières et humaines) qu'il est proposé d'allouer pour mettre en œuvre cette Stratégie sont destinées à Grangeneuve, soit à un institut chargé de soutenir l'agriculture et non la biodiversité. Comment la plupart des maigres ressources allouées par la Stratégie BIODIVERSITE peuvent être allouées à des Services qui ne sont pas en charge de la conservation de la biodiversité ?

De même le budget annuel prévu pour mettre en œuvre cette stratégie est dérisoire. Nous vivons une crise de la biodiversité, le canton de Fribourg est l'un des plus mauvais élèves dans le domaine à l'échelle nationale, cela fait des années qu'il clôture en bénéfice et pourtant l'Etat se limite à consacrer 0,3% de son budget annuel à la mise en œuvre de mesures en faveur de la biodiversité ! Cela est symptomatique de la politique fribourgeoise et ce n'est pas ainsi que nous pourrons freiner la perte de biodiversité dans le canton.

### **Création d'un fonds Biodiversité**

Le PSF demande la création d'un fonds Biodiversité en faveur de projets concrets dont l'utilisation sera publiée dans un rapport annuel.

Compte tenu de ce qui précède, le PSF demande au Conseil d'Etat de se montrer à la hauteur des enjeux colossaux liés à la disparition de la biodiversité et de retravailler la stratégie, notamment en adaptant les mesures dans le sens des observations précédentes et en prévoyant les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre de façon efficace.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre prise de position, nous nous tenons à votre entière disposition pour tout complément et vous adressons, Monsieur le Conseiller d'Etat, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.